

Section du Pas de Calais

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62

C. T. L. du 11 avril 2013

**Dialogue social :
EN PANNE !**

Monsieur le Président,

Depuis quelques temps, CFTC DGFIP 62 avait le sentiment, l'impression que le dialogue social, tant et tant prôné par vous, ne fonctionnait pas bien. Au final, ce n'est plus une impression, c'est un constat pur et simple. Le dialogue social dans le Pas de Calais, pour ce qui concerne les Comités Techniques Locaux, est en panne.

Certes, vous réunissez très souvent le Comité Technique Local. Depuis le début de l'année 2013, vous l'avez réuni 5 fois, soit les 8 janvier, 7 février, 19 février, 19 mars et ce jour, 11 avril 2013. Réunir le Comité Technique Local c'est certes très bien, mais si c'est le réunir pour uniquement informer les organisations syndicales de choses qui sont déjà en application, ou qui ne feront pas l'objet de vote, cela ne sert pas à grand chose, si ce n'est à vous donner bonne conscience.

En effet, vous nous avez présenté ce que vous appelez des projets. Mais, ces projets sont généralement déjà mis en application avant même la réunion du Comité Technique Local. Ce fut le cas le 19 mars dernier pour le point de l'ordre du jour sur la réforme de la responsabilité des Comptables Publics. Vous nous présentez cette réforme, alors qu'elle est déjà en application. Ce fut aussi le cas pour ce qui est de la responsabilité fiscale des agents de la DDFIP. Vous nous avez présenté cette réforme, alors que les formations avaient commencé depuis le début de l'année. Cette liste n'est nullement exhaustive. Présenter un projet alors qu'il est déjà appliqué devient une habitude dans le Pas de Calais. Mais, ce n'est pas du dialogue social. C'est de l'information unilatérale, du monologue directionnel.

Dans le même registre, vous avez reconvoqué le 19 février 2013 le C T L sur l'ordre du jour « Services situés rue du Crinon à Arras : mise en place d'une caisse conjointe ». , mais sans changer une virgule de votre projet initial. Sur la forme, évidemment, vous respectez parfaitement bien la réglementation, mais sur le fond, vous faites preuve une fois de plus d'une totale absence de dialogue social et d'une parfaite rigidité en matière de dialogue directionnel.. A quoi sert de convoquer un nouveau C T L, pour resservir le même potage indigeste que lors du premier.

Le temps n'est pas si loin où la Direction de l'époque, par l'intermédiaire de son Trésorier Payeur Général dans l'Ex-DGCP, nous présentait de vrais projets, avant leur mise en application. Au cours des débats du Comité Technique Paritaire Local, la direction de ce temps malheureusement révolu a même souvent accepté de modifier ses projets, avant de les mettre en application. Il ne s'agit pas pour CFTC DGFIP 62 de dire « Ah, avant la fusion, c'était mieux » et de critiquer sans réfléchir. Il s'agit d'un constat. La fusion, avec la création de la DGFIP, n'a rien apporté en matière de dialogue social, bien au contraire. Nous avons le réel sentiment d'un recul constant.



CFTC DGFIP 62 constate que le tsunami médiatique de « l'affaire Cahuzac » donne une image fort détestable de notre administration et cela, au delà de notre ministère. Sans en rajouter sur les débats que cette affaire a ouvert, beaucoup d'agents de la DDFiP ont fait part de leur consternation.

Alors que la campagne 2013 des déclarations de revenus s'ouvre, cette affaire explose. Elle risque d'avoir des conséquences dans le cadre des milliers de contacts que les agents de la DDFiP du Pas de Calais ont avec nos différents publics. Les agents auront certainement de la part des contribuables des remarques sur la probité, la déontologie ou l'obligation déclarative. Il sera délicat pendant quelques temps d'exercer certains contrôles en particulier ceux ayant trait à l'évasion fiscale et au blanchiment d'argent. Le ministère chargé de lutter contre la fraude fiscale qui nuit à notre économie se voit suspecté au plus haut niveau.

CFTC DGFIP 62 espérait une communication plus adaptée et plus forte de la part du Directeur Général M. Bruno Bezard, dans son message sur Uysse du 3 avril, pour soutenir les agents mais également pour rétablir l'image dégradée de la DGFIP et de ses agents.

CFTC DGFIP 62 demande également que la sécurité des agents exposés à des risques connus soit renforcée. Les agents de la DDFiP doivent rester dignes et fiers des missions qu'ils réalisent dans des conditions de plus en plus difficiles.

Au cours du CTL du 19 mars 2013, sur le point de l'ordre du jour « Dispositif unifié de contrôle du respect des obligations fiscales des agents de la DGFIP », CFTC DGFIP 62 vous avait posé 2 questions, auxquelles vous aviez refusé de répondre, au motif que vous les trouviez provocatrices. La première concernait la recherche des comptes ouverts en Suisse. Elle n'était pas provocatrice, mais juste prémonitoire. La seconde concernait l'obligation formelle que les agents de la DDFiP ont de se rendre à la formation sur la déontologie. Elle n'était pas plus provocatrice que la première, mais, certes, dérangeante. CFTC DGFIP 62 a été particulièrement choquée et attristée par votre attitude à ce sujet.

les représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T L

Martine HENNEQUIN
D D F i P Comptabilité

Gabriel GAILLARD
R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Jean-François HENEMAN
R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

- 2 -